

# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

## ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES "

*En application des articles L. 125-5, L. 125-6 et L. 125-7 du Code de l'environnement*

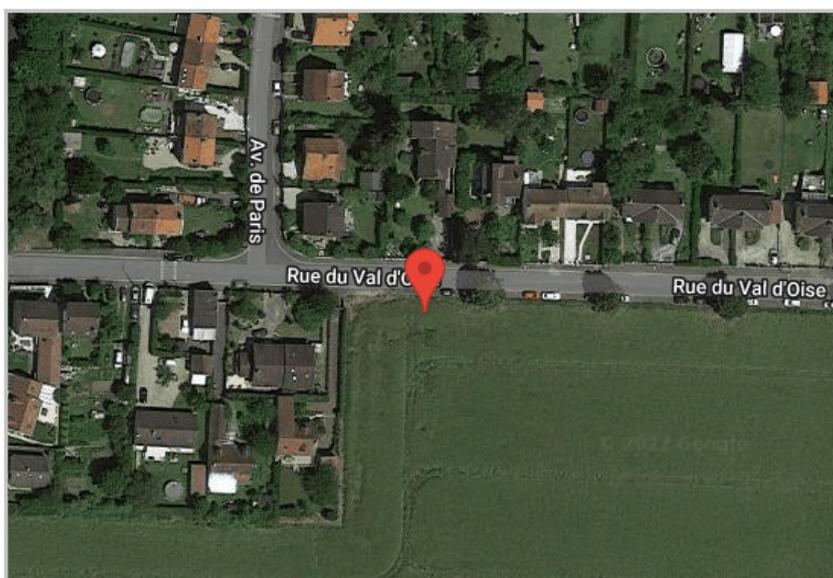
Date d'édition : 09/06/2022

**Adresse du bien :**

RUE DU VAL D OISE  
95620 PARMAIN

**Type de transaction :** Vente

**Nom du vendeur :**  
EUROPEAN HOMES



Plan de prévention des risques	Etat	Date	Exposition
Inondation	Approuvé	05/07/2007	non
Inondation par ruissellement pluvial	Prescrit	12/11/2012	non
Carrières souterraines	Approuvé	08/04/1987	non
Zonage sismique : Zone 1 - Très faible	-	-	oui
Potentiel radon : Catégorie 1 - Faible	-	-	oui
Plan d'Exposition au Bruit	-	-	non

# Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

## Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°  du  mis à jour le

### Adresse de l'immeuble

RUE DU VAL D OISE

95620 - PARMAIN

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N oui  non

prescrit  anticipé  approuvé  date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

Cyclone  Inondation  Mouvement de terrain  Remontée de nappe  Séisme

Crue torrentielle  Avalanche  Sécheresse géotechnique  Feux de forêt  Volcan

Autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui  non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M oui  non

prescrit  anticipé  approuvé  date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

Mouvement de terrain  Autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers oui  non

Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé oui  non

effet toxique  effet thermique  effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui  non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription oui  non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
très faible faible modérée moyenne forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

### Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

non  zone D  zone C  zone B  zone A   
faible modérée forte très forte

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe Naturelle/Minière/Technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui  non

### Documents/dossiers de référence

#### Localisation de l'immeuble

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Extrait cartographique du PPR : Inondation  
Extrait cartographique du PPR : Inondation par ruissellement pluvial  
Extrait cartographique du PPR : Carrières souterraines  
Extrait cartographique du Plan d'Exposition au Bruit

Vendeur / Bailleur

EUROPEAN HOMES

Date / Lieu

09/06/2022

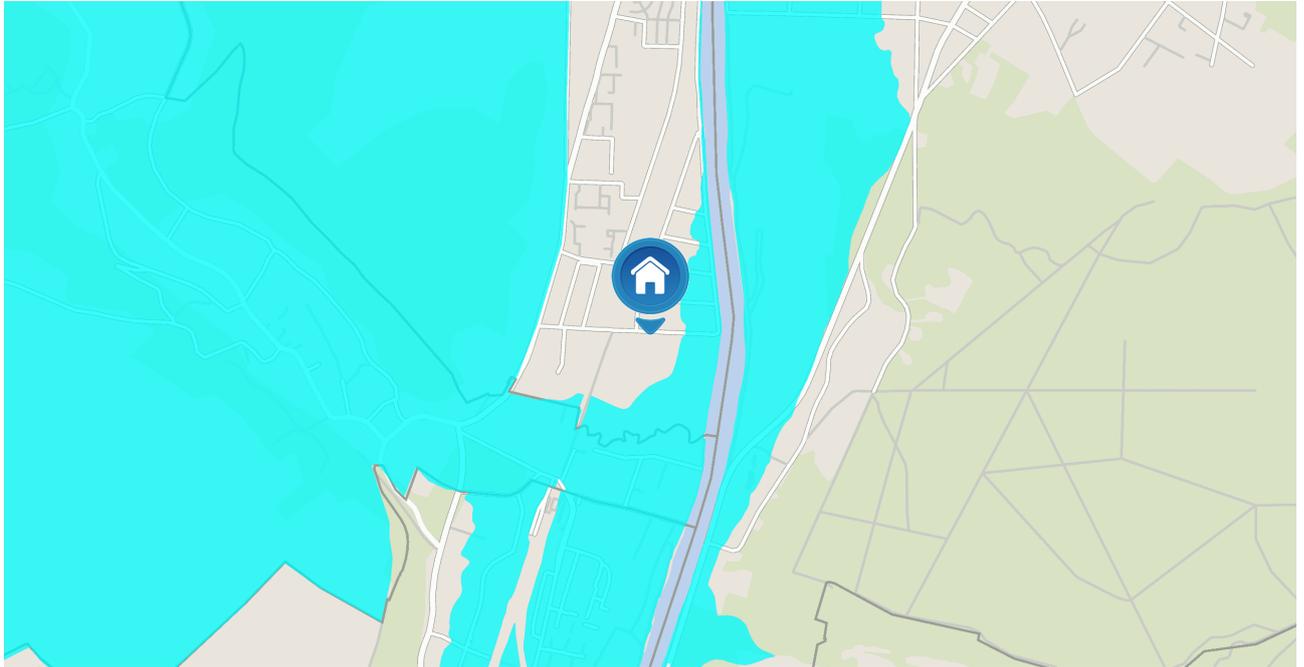
PARMAIN

Acquéreur / Locataire

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez le site Internet : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

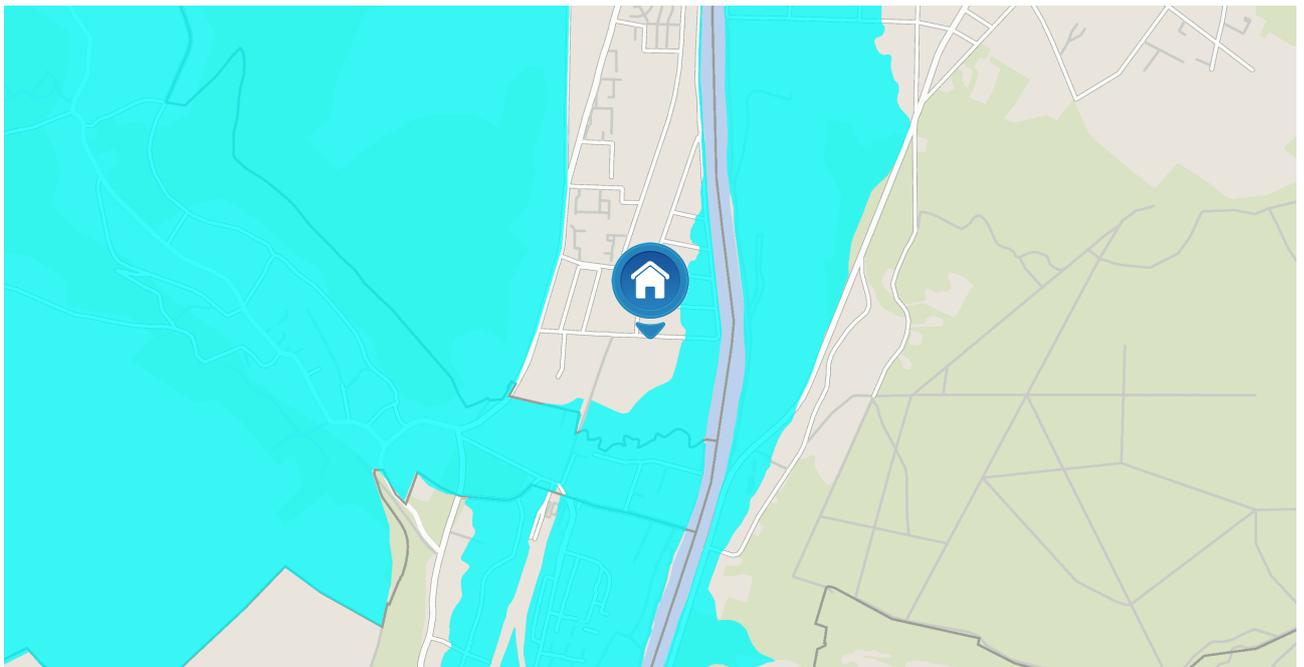
## **Extrait cartographique du PPR : Inondation**

*Le bien immobilier n'est pas situé à l'intérieur d'une zone à risques*



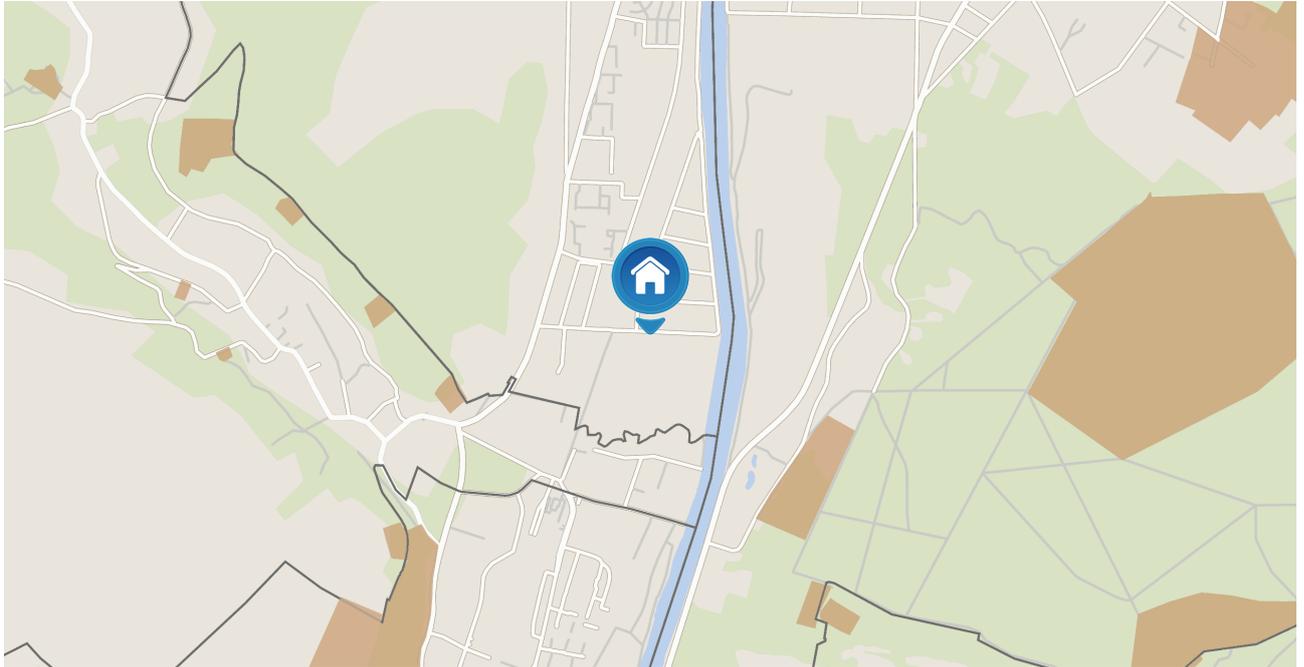
## **Extrait cartographique du PPR : Inondation par ruissellement pluvial**

*Le bien immobilier n'est pas situé à l'intérieur d'une zone à risques*



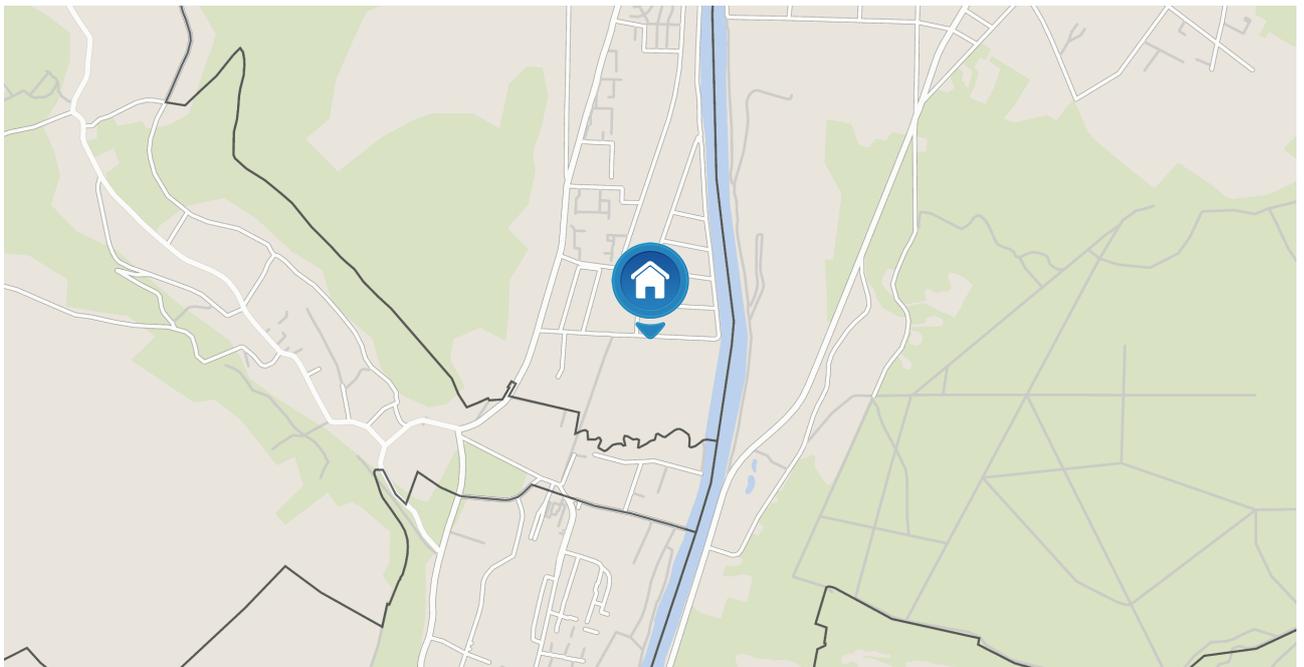
## Extrait cartographique du PPR : Carrières souterraines

*Le bien immobilier n'est pas situé à l'intérieur d'une zone à risques*



## Extrait cartographique du Plan d'Exposition au Bruit

**Zone A**      **Zone B**      **Zone C**      **Zone D**



# ETAT DES SERVITUDES 'RISQUES' ET D'INFORMATION SUR LES SOLS

ANCIENNEMENT " ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES "

En application des articles L. 125-5, L. 125-6 et L. 125-7 du Code de l'environnement

## Déclaration des sinistres indemnisés

en date du 09/06/2022 sur la commune de PARMAIN

Type de catastrophe	Début	Fin	Publication	J.O.	Indemnisation
Inondations et coulées de boue	11/08/1986	11/08/1986	17/10/1986	20/11/1986	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	22/12/1993	18/01/1994	26/01/1994	10/02/1994	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	07/08/1994	08/08/1994	15/11/1994	24/11/1994	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	29/03/2001	31/03/2001	27/04/2001	28/04/2001	<input type="checkbox"/>

**Cochez la case si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'indemnisations suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements**

**Etabli le :** 09/06/2022

**Nom et visa du vendeur :**

EUROPEAN HOMES

**Nom et visa de l'acquéreur :**

RUE DU VAL D OISE

95620 - PARMAIN



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## LE PREFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

CABINET

Service interministériel  
de défense et de protection civiles

**ARRETE PREFECTORAL N° 112682**  
**MODIFIANT L'ARRRETE N° 07-0284 DU 21 DECEMBRE 2007 RELATIF A**  
**L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR**  
**LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**  
**- COMMUNE DE PARMAIN -**

LE PREFET

Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** Le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** Le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27;
- Vu** Le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique
- Vu** Le décret n° 2010 -1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, les zones de sismicité ont changé de dénomination et la liste des communes concernées par la réglementation parasismique a été étendue;
- Vu** L'arrêté préfectoral du 05 juillet 2007 approuvant le plan de prévention du risque inondation (PPRI) sur la commune de Parmain;
- Vu** L'arrêté préfectoral n° 07-0284 du 21 décembre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs à Parmain;
- Vu** L'arrêté préfectoral n°112491 du 25 novembre 2010 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement;

Considérant que le dossier d'information annexé doit être mis à jour ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet.

## ARRETE

**Article 1** La commune de Parmain est exposée au risque inondation et au risque de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières souterraines.

**Article 2** Le document communal d'information joint à l'arrêté n° 07-0284 du 21 décembre 2007 est remplacé par le document d'informations mis à jour et annexé au présent arrêté.

**Article 3** Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- une fiche de synthèse qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels prévisibles et des risques technologiques donnant lieu à plan de prévention des risques, ainsi que la liste des documents correspondants auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer ;
- des plans des secteurs exposés aux risques.

Le dossier et les documents de référence sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier est accessible sur le site internet de la préfecture.

**Article 4** Ces informations sont mises à jour dans les conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.

**Article 5** Le présent arrêté et le dossier d'information sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Il en sera de même à chaque mise à jour.

**Article 6** Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur du cabinet, Messieurs les sous-préfets d'arrondissement, Monsieur le directeur départemental des territoires et Monsieur le maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 17 MAI 2011

Pour le Préfet,

Le sous-préfet, directeur du cabinet



Michel BERNARD

## Commune de PARMAIN

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 112682

du 17/05/2011

mis à jour le 17/05/2011

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n. oui  non

PPRI	date	aléa
R111-3	05/07/2007 (approuvé)	Inondation
	08/04/87	Carrières souterraines

Les documents de référence sont :

Plan de prévention des risques inondation

Consultable sur Internet

Périmètre du R111-3 de mouvements de terrain

Consultable sur Internet

Dossier communal sur les risques majeurs

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t. oui  non

	date	effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	Faible zone 2	Très faible Zone 1
--------------	----------------	----------------	---------------	--------------------

pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Périmètre du plan de prévention des risques de mouvements de terrain

Zone d'exposition du plans de prévention des risques d'inondation

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : 17/05/2011

Le préfet de département

# Plans de prévention des risques naturels : périmètres réglementaires

## Commune de Parmain

